

La mobilité au quotidien

Rapport annuel 2020



GROUPEMENT DES AUTORITÉS
RESPONSABLES DE TRANSPORT



La mobilité au quotidien

Rapport annuel 2020



Notre association p. 8

**Les 48 élus du Conseil
d'administration
P. 12**

**Les 28 experts
du Conseil scientifique
p. 22**

**Les 14 techniciens
de l'équipe permanente
p. 24**

**Le Club des partenaires
p. 26**

**Les éditions
p. 28**

Notre carnet de bord p. 32

Ce journal de bord raconte ce que nous avons entrepris pour accompagner nos adhérents depuis le début de la crise sanitaire. Les événements ayant rythmé cette année 2020 y sont référencés via des dates clés.

écouter

Lancement d'enquêtes en ligne

L'objectif était de recueillir les questionnements et problématiques rencontrés par les AOM lors des phases de confinement et du déconfinement. Ces retours d'expériences ont alimenté les actions de l'association et ont permis d'alerter le gouvernement et les services de l'État sur les conséquences de la crise sanitaire pour le transport public.

Des boucles de messagerie destinées aux élus et techniciens

Elles ont été créées dans le but d'offrir des espaces d'échanges entre adhérents. De façon réciproque, chacun a pu partager ses bonnes pratiques et communiquer ses interrogations, avec en retour, des réponses adaptées et concrètes.

7 webinaires pédagogiques

Réunissant les techniciens adhérents, ces visioconférences étaient rythmées de la manière suivante : une introduction consacrée aux mesures prises par le gouvernement et aux informations relatives au versement mobilité, un tour de table était organisé pour connaître la situation des autorités organisatrices présentes (conséquences du confinement, modalités du déconfinement, difficultés rencontrées et à venir...), avec en clôture une session de questions-réponses.

échanger

Notre association

Le Groupement des autorités responsables de transport est une association agissant en faveur du transport public et de la mobilité durable. Ses élus et ses techniciens disposent de compétences scientifiques, économiques et juridiques pour accompagner les autorités organisatrices de la mobilité adhérentes dans leur exercice. Cela s'est d'autant plus vérifié dans le cadre de la crise sanitaire que nous vivons puisque le GART est resté pleinement mobilisé pour défendre les intérêts du transport public en général et des collectivités en particulier. Son expertise a été mise à profit afin d'apporter, dans la mesure du possible, des réponses aux questions que se posaient les autorités organisatrices.



Entretien avec le président du GART

Louis NÈGRE

Maire de Cagnes-sur-Mer
Président délégué de la métropole Nice Côte d'Azur



La crise sanitaire et économique a mis à mal le financement des réseaux de transports urbains et régionaux. Quelles ont été les conséquences au niveau des recettes tarifaires et du versement mobilité ?
Lors du premier confinement, très strict, durant lequel la fréquentation est devenue très faible, de l'ordre de - 90 à - 95%, l'offre de transport a été maintenue à 30/40% de l'offre nominale.

Les AOM ont par la suite rapidement ramené cette offre à 100% alors que les usagers ne sont revenus que progressivement dans les transports publics. En septembre 2020, la fréquentation dans les transports urbains a difficilement atteint 80% de son niveau en 2019 avec des écarts entre les agglomérations. Lors du second confinement, la baisse de la fréquentation a été moins

conséquente car les déplacements domicile-travail et domicile-école ont été maintenus. Les AOM n'ont ainsi que peu adapté leur offre de transport mais la fréquentation n'a atteint en moyenne que 50 % de son niveau l'année précédente. En somme, une baisse moyenne des recettes tarifaires de 32% a été constatée en 2020 par rapport à l'année 2019 pour les AOM urbaines hors Île-de-France, de 36 % pour Île-de-France Mobilités et de 38% pour les AOM régionales. Si l'impact sur le versement mobilité a été moindre que ce qui avait été anticipé au début de la crise sanitaire, nous avons toutefois constaté une perte de versement mobilité cumulée de 5% à l'échelle de tout le territoire français en 2020 par rapport à 2019, soit une perte de 469 millions d'euros.

Autre conséquence de cette crise, la baisse de la fréquentation des réseaux de transport public. Aujourd'hui, comment faire revenir les usagers ?

Les AOM partagent cet objectif commun, avec les opérateurs, de redonner confiance dans le transport public. Dès le début de la crise sanitaire, les acteurs sont restés pleinement mobilisés de sorte à ce que les conditions d'utilisation des transports du quotidien soient compatibles avec la sécurité sanitaire en vigueur. Tous les moyens sont mis en œuvre pour assurer la protection aussi bien des voyageurs que celle du personnel, avec la désinfection des véhicules, l'installation de bornes et/ou distribution de gel hydro-alcoolique au sein des réseaux, le port du masque obligatoire ainsi que le renforcement de la présence humaine sur le terrain. Par ailleurs, la dernière édition de la Semaine du transport public, organisée en septembre 2020, a permis de diffuser un

message de confiance auprès des usagers avec des mots compréhensibles de tous : liberté, sérénité et mobilité. L'événement a incité les Français à retrouver leur bus, leur tramway, leur train de proximité pour plus de sérénité et de liberté.

La loi d'orientation des mobilités a introduit, dans son article 15, l'obligation pour les AOM d'instaurer un comité des partenaires. Où en sont ces dernières dans sa mise en place ?

La loi n'a pas fixé d'échéance pour l'instauration des comités des partenaires, leur mise en place était ainsi prévue dès la promulgation de la loi, le 24 décembre 2019. Cette disposition s'applique donc pour les AOM locales, les régions en tant qu'AOM régionale ou locale de substitution, et pour Île-de-France Mobilités. En mars 2021, le GART s'est engagé dans un recensement des délibérations d'instauration des comités des partenaires et/ou de leurs règlements intérieurs. L'objectif de cette démarche était de favoriser les échanges de bonnes pratiques et les retours d'expériences entre adhérents. À fin mai 2021, nous comptabilisons 68 AOM ayant institué leur comité des partenaires. Nombre d'entre elles l'ont déjà réuni pour dialoguer avec les parties prenantes de leur territoire sur des sujets tels que la refonte de leur réseau, l'évolution du taux de versement mobilité ou de la grille tarifaire...

Accordé pour couvrir tout ou partie des frais engagés par les employés pour se rendre sur leur lieu de travail, en vélo, en covoiturage ou à l'aide d'autres services de mobilité partagée, le forfait mobilités durables a été mis en place le 10 mai 2020. Quel retour en faites-vous un peu plus d'un an après son entrée en vigueur ?

Face aux nombreuses sollicitations que nous avons reçues de la part de nos adhérents, nous avons organisé un groupe de travail sur le sujet en décembre 2020. Cette démarche était destinée à faire le point sur les dispositions « covoiturage » de la loi d'orientation des mobilités ainsi que sur le forfait « mobilités durables ». Cela a été l'occasion de partager une interprétation commune des dispositions de la loi relatives à ces thématiques, maintenant que le corpus juridique et réglementaire qui entoure ces dispositions est

« Dès le début de la crise sanitaire, les acteurs sont restés pleinement mobilisés de sorte à ce que les conditions d'utilisation des transports du quotidien soient compatibles avec la sécurité sanitaire en vigueur. »

presque entièrement stabilisé. Cependant, les AOM ont été déçues des décisions du gouvernement concernant le contenu des décrets d'application du forfait mobilités durables dans la fonction publique. En effet, le choix fait par l'État de limiter le montant de ce forfait dans les trois fonctions publiques à 200 euros par an, ainsi que l'interdiction du cumul avec le remboursement des frais d'abonnement au réseau de transport en commun, a rendu cette disposition très peu incitative. De nombreuses AOM souhaiteraient que les

dispositions dans le public soient alignées sur celles en vigueur dans le privé. Pour rappel, le plafond est fixé à 600 euros par an et le cumul est possible avec le remboursement de l'abonnement de transport en commun. Par ailleurs, le GART est en attente de la publication du décret relatif aux conditions de mise en place des « titres-mobilité », au sujet duquel les travaux n'ont pas encore commencé.

La crise que nous traversons bouleverse nos comportements et nos façons de nous déplacer. Comment le GART se positionne et oriente ses actions dans ce contexte sans précédent ?

Nous devons collectivement affronter les conséquences de la crise sanitaire mais également celles du réchauffement climatique. Sur un plan plus positif, l'évolution de la numérisation de notre société fait également partie des enjeux actuels. Dans ce contexte en perpétuelle mutation, le GART continuera d'assurer son rôle de point de repère des AOM grâce à son expertise et à son influence. Et pour continuer à obtenir des résultats dans le cadre des actions que nous menons, notre méthodologie se structure autour d'une quadruple ambition : la relance des transports publics durement touchés par la crise sanitaire et les changements de comportement qu'elle implique, la soutenabilité financière de nos réseaux de transport, la transition énergétique de nos transports vers des énergies décarbonées, sans oublier la numérisation des transports avec le développement de la mobilité servicielle. Notre action réside dans l'accompagnement des AOM et la défense de leurs intérêts, et continuera de l'être.

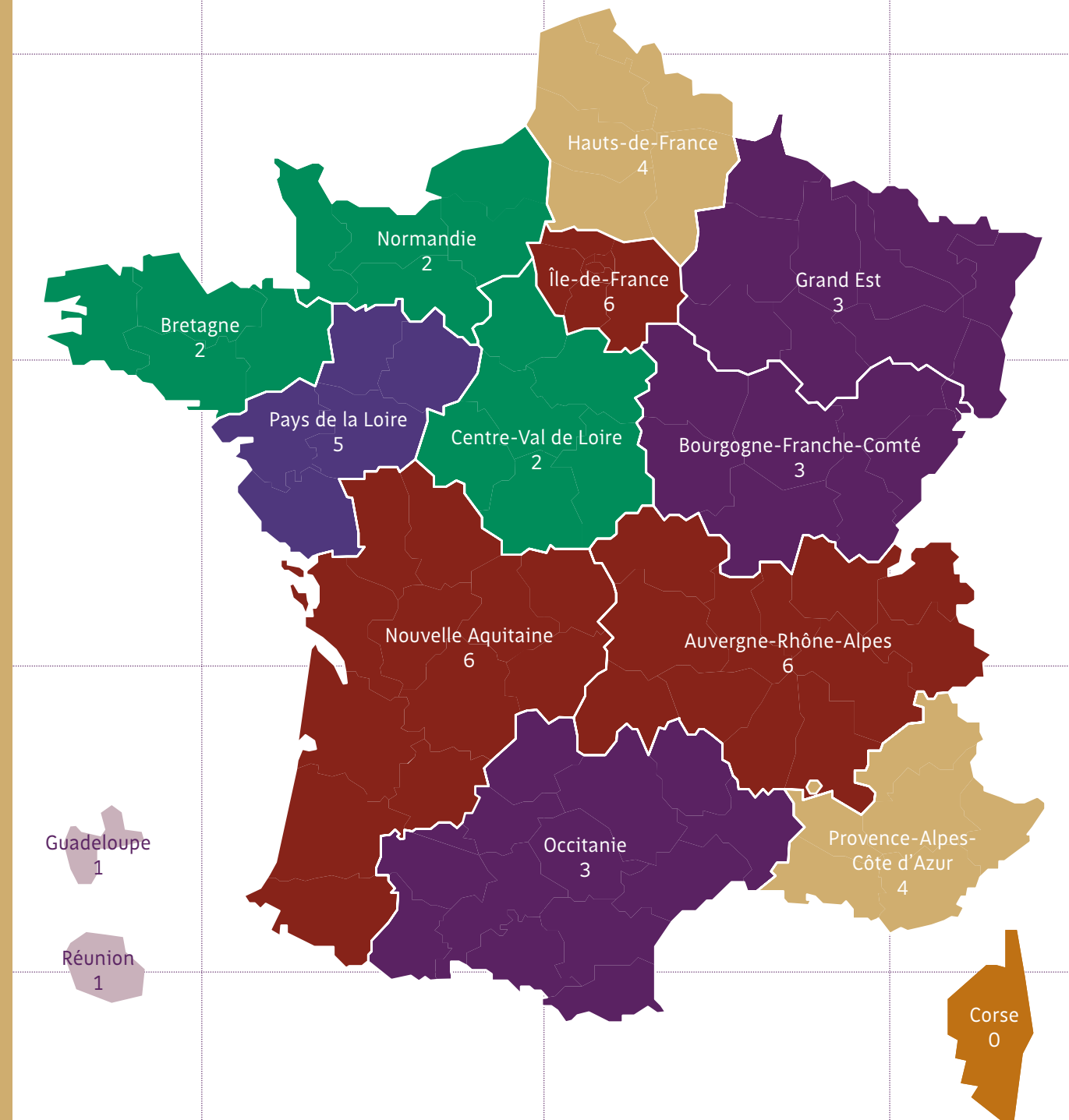
Les 48 élus du Conseil d'administration

Au 31 janvier 2021

Les administrateurs représentent les autorités organisatrices de la mobilité adhérentes :

- 3 représentants des AOM de moins de 100 000 habitants ;
- 23 représentants des AOM comprises entre 100 000 et 300 000 habitants ;
- 10 représentants des AOM de plus de 300 000 habitants ;
- 2 représentants des départements ;
- 10 représentants des régions.

Chaque représentant est élu pour un mandat de 3 ans par l'Assemblée générale.



Le bureau exécutif



PRÉSIDENT DU GART
Louis NÈGRE
Métropole Nice Côte d'Azur
Président délégué



PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU GART
Bruno BERNARD
Métropole de Lyon
Président



DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT DU GART
Charles-Éric LEMAIGNEN
Orléans Métropole
Vice-président grands équipements,
connexions métropolitaines et
parkings en ouvrage



TROISIÈME VICE-PRÉSIDENTE DU GART
Anne GÉRARD
Région Nouvelle-Aquitaine
Conseillère régionale déléguée



QUATRIÈME VICE-PRÉSIDENT DU GART
Roch BRANCOUR
Région des Pays de la Loire
Président de la commission
transports, mobilités
et infrastructures



CINQUIÈME VICE-PRÉSIDENT DU GART
Jean-Luc GIBELIN
Région Occitanie -
Pyrénées-Méditerranée
Vice-président mobilités



SIXIÈME VICE-PRÉSIDENTE DU GART
Valérie LACROUTE
Syndicat mixte de transports
du Sud Seine-et-Marne
Membre du bureau



TRÉSORIER DU GART
Antoine DUPIN
Établissement public territorial
Grand Paris Seine Ouest
Conseiller territorial



TRÉSORIER ADJOINT DU GART
Florian BERCAULT
Laval Agglomération
Président

Les 14 vice-présidents avec une délégation thématique



VICE-PRÉSIDENTE DU GART
DÉLÉGUÉE ACCESSIBILITÉ

Patricia ARNOLD

Metz Métropole
Conseillère métropolitaine



VICE-PRÉSIDENT DU GART
DÉLÉGUÉ CLUB DES PARTENAIRES

Jean-Michel GUÉRINEAU

Agglobus Bourges
Président



DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT DU GART
DÉLÉGUÉ FINANCEMENT
& TARIFICATION

Charles-Éric LEMAIGNEN

Orléans Métropole
Vice-président grands équipements,
connexions métropolitaines
et parkings en ouvrage



VICE-PRÉSIDENT DU GART
DÉLÉGUÉ INNOVATION TECHNOLOGIQUE

François RAGE

Syndicat mixte des transports
en commun de l'agglomération
Clermontoise
Président



VICE-PRÉSIDENTE DU GART
DÉLÉGUÉE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Christine SEGUINOU

Région Nouvelle-Aquitaine
Présidente de la commission
transport



VICE-PRÉSIDENT DU GART
DÉLÉGUÉ MOBILITÉ DIGITALE

Florian MAITRE

Communauté d'agglomération du
Lac du Bourget
Vice-président en charge
des déplacements, de l'intermodalité
et du projet de territoire



VICE-PRÉSIDENT DU GART DÉLÉGUÉ
MOBILITÉS ACTIVES ET PARTAGÉES

Yann MONGABURU

Syndicat mixte des mobilités
de l'aire grenobloise
Élu



VICE-PRÉSIDENTE DU GART
DÉLÉGUÉE OUTRE-MER

Fabienne COUAPEL-SAURET

Région Réunion
Conseillère régionale déléguée
aux transports, déplacements,
intermodalité, RunRail et au SAR



VICE-PRÉSIDENT DU GART
DÉLÉGUÉ QUALITÉ DE SERVICE

Jean-Michel LATTES

Tisséo Collectivités
Président



VICE-PRÉSIDENTE DU GART
DÉLÉGUÉE COOPÉRATION
INTERNATIONALE

Françoise ROSSIGNOL

Communauté urbaine d'Arras
Vice-présidente en charge
de la mobilité et des transports



VICE-PRÉSIDENT DU GART
DÉLÉGUÉ GOUVERNANCE
DES MOBILITÉS

Michel NEUGNOT

Région Bourgogne-Franche-Comté
Premier vice-président



VICE-PRÉSIDENT DU GART
DÉLÉGUÉ ÎLE-DE-FRANCE

Stéphane BEAUDET

Île-de-France Mobilités
Premier vice-président



VICE-PRÉSIDENT DU GART
DÉLÉGUÉ SÉCURITÉ & SÛRETÉ

Henri PONS

Métropole Aix-Marseille-Provence
Vice-président transports, mobilité
durable



VICE-PRÉSIDENT DU GART
DÉLÉGUÉ STATIONNEMENT

Jean-Jacques LUMEAU

Communauté d'agglomération
de la région Nazairienne
et de l'Estuaire
Premier vice-président en charge
de la mobilité

Les administrateurs



Bertrand AFFILÉ
Nantes Métropole
Vice-président en charge des stratégies de mobilité et des déplacements



Daniel BELLEGARDE
Grand Avignon
Vice-président délégué à la mobilité



Dominique BUSSEREAU
Département de la Charente-Maritime
Président



Arnaud CATHERINE
Communauté d'agglomération du Cotentin
Vice-président en charge des mobilités



Maria COLAS
Lorient Agglomération
Vice-présidente chargée des mobilités



Michel COUZIGOU
Val de Garonne Agglomération
Vice-président déplacements, mobilités, transports publics



Frédéric CUVILLIER
Communauté d'agglomération du Boulonnais
Président



Franck DHERSIN
Hauts-de-France Mobilités
Président



Lucie ETONNO
Région des Pays de la Loire
Conseillère régionale



Luc FRANÇOIS
Saint-Étienne Métropole
Vice-président en charge des transports et des mobilités



Julie FRÊCHE
Montpellier Méditerranée Métropole
Vice-présidente déléguée aux transports et aux mobilités actives



Pierre GARZON
Département du Val-de-Marne
Vice-président chargé des transports, des déplacements, des circulations et des infrastructures routières



Alain GEST
Amiens Métropole
Président



Olivier GIRARDIN
Troyes Champagne Métropole
Vice-président en charge des mobilités et des déplacements



Patrick HATZIG
Métropole du Grand Nancy
Vice-président en charge des mobilités



Nicolas JOYAU

Communauté urbaine Caen-La-Mer
Vice-président en charge des mobilités



Florence LASSERRE

Syndicat des mobilités
Pays Basque-Adour
Conseillère communautaire



Alain LECOINTE

Communauté d'agglomération
du Niortais
Vice-président en charge des mobilités



Philippe TABAROT

Région Sud - Provence-Alpes-Côte
d'Azur
Conseiller régional



Anne VIGNOT

Grand Besançon Métropole
Présidente



Alix NABAJOTH

Syndicat mixte des transports
du Petit Cul de Sac Marin
Premier vice-président



Yohann NÉDÉLEC

Brest Métropole
Vice-président chargé des mobilités



Yves NICOLIN

Roannais Agglomération
Président



Éric NICOLLET

Communauté d'agglomération
de Cergy-Pontoise
Vice-président délégué à la mobilité



Karine PLISSONNIER

Le Grand Chalon
Vice-présidente en charge des mobilités
et des transports



Pierre SERNE

Île-de-France Mobilités
Administrateur



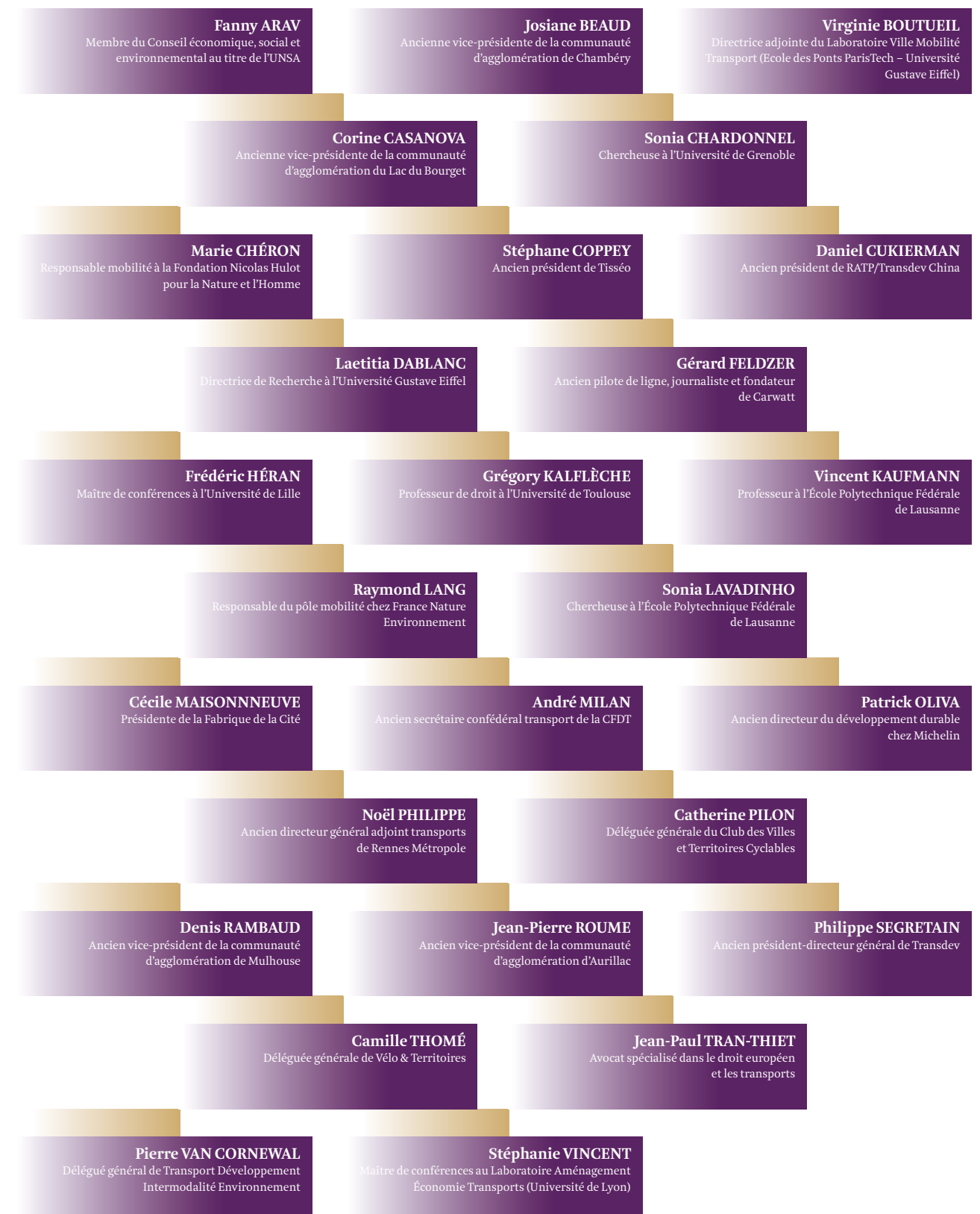
Les 28 experts du Conseil scientifique

Le Conseil scientifique contribue à la réflexion de l'association sur l'évolution des grands enjeux de la mobilité durable. Depuis sa création en 2011, ce Conseil a pour objet d'apporter un éclairage original au Conseil d'administration. Ses membres se composent d'élus, de chercheurs et d'anciens élus ayant contribué à l'émergence d'une véritable culture de la mobilité durable en France ainsi qu'en Europe.



PRÉSIDENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Bernard SOULAGE



Les 14 techniciens de l'équipe permanente



Romain CIPOLLA

Responsable du pôle mobilité durable



Florence DUJARDIN

Responsable du pôle observatoire
des réseaux de transport,
statistiques et analyse économique



Laurette GUÉNIN

Chargée de l'accueil



Mouloud HOUACINE

Responsable communication



Alexandre MAGNY

Secrétaire général



Benjamin MARCUS

Directeur des affaires juridiques
et européennes



Mounia MOUDJED

Chargée de mission auprès
du directeur général



Valérie CHARPENTIER

Responsable du pôle accueil
et secrétariat & assistante
du directeur général



Céline SABATIER

Adjointe du pôle observatoire
des réseaux de transport, statistiques
et analyse économique



Aurélie SENÉ

Chargée de mission web



Guy LE BRAS

Directeur général



Nancy ARTHOZOUL

Juriste



Karima CARBONNIER

Secrétaire polyvalente



Benoît CHAUVIN

Responsable du pôle technologie
des transports & accessibilité

Le Club des partenaires

Un élu référent
à votre écoute

Le Club des partenaires réunit les industriels et les entreprises de service issus du transport public. Chaque membre du Club échange sur les enjeux actuels et futurs du secteur aux côtés des élus et des techniciens du GART. C'est l'occasion de mieux connaître les leviers de décision et ainsi être en capacité d'apporter les bonnes réponses techniques et/ou économiques aux décideurs.



VICE-PRÉSIDENT DU GART
DÉLÉGUÉ CLUB DES PARTENAIRES

Jean-Michel GUÉRINEAU

Agglobus Bourges
Président

Nos membres



ALSTOM

BOMBARDIER



GROUPE RENAULT



**IVECO
BUS**



Les éditions

Un site internet

www.gart.org

Deux newsletters

- L'Hebdo, une newsletter destinée aux collectivités adhérentes et membres du Club des partenaires
- Mobilités, une newsletter destinée au grand public

Des réseaux sociaux

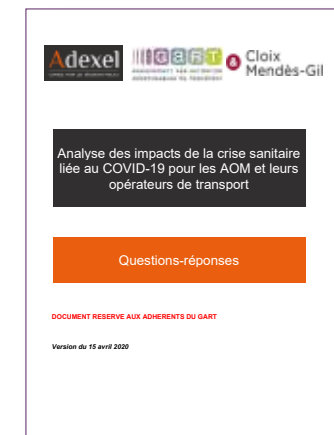
- Twitter : @GART_officiel
- LinkedIn : GART

Huit publications

1. Guide de décryptage des principales dispositions de la LOM : version 1 (janvier 2020) et version 2 (octobre 2020)
2. Étude d'analyse des impacts pour les AOM et leurs opérateurs de transport (avril 2020)
3. FAQ sur le déconfinement dans les transports publics (mai 2020)
4. Rapport annuel 2019 (juillet 2020)
5. Panorama des actions du GART pour accompagner les AOM pendant la crise du Covid-19 (juillet 2020)
6. Guide 2020 pour la sécurité des transports scolaires à l'usage des décideurs locaux et de leurs partenaires (septembre 2020)
7. L'annuaire des transports publics 2019-2020 (février 2021)



1



2



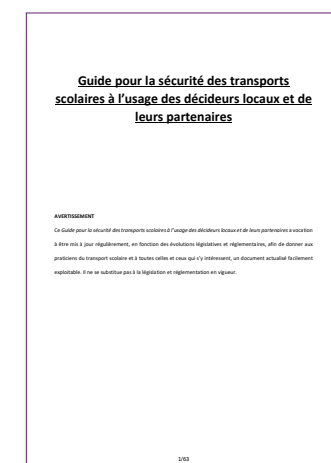
3



4



5



6



7



informer

Un billet d'informations quotidien et des articles thématiques

Informar les adhérents des actualités émanant de l'association, du gouvernement et des services de l'État, ainsi que des territoires, a été l'une des premières priorités du GART. Cette initiative s'est accompagnée d'articles thématiques mises en ligne sur le site internet.

Une foire aux questions relative au premier déconfinement dans les transports publics

De nombreuses interrogations subsistaient quant à son application dans le domaine du transport public. Cette FAQ a été publiée afin de répondre, dans la mesure du possible, aux interrogations des AOM selon des réponses issues des mesures législatives et réglementaires, des recommandations nationales issues notamment du protocole du déconfinement ou de recommandations émises par le GART.

Une analyse des impacts contractuels et financiers pour les AOM et leurs opérateurs

Réalisée par le cabinet de conseil ADEXEL et le cabinet d'avocats Cloix & Mendès-Gil pour le compte du GART, cette étude a guidé les AOM dans la conduite de leurs contrats de transport dans le cadre de la crise sanitaire.

partager

Notre carnet de bord



21 →

Une journée d'échanges avec les adhérents

Le premier Conseil d'administration de l'année 2020 a porté ses discussions autour de la LOM et de ses principales mesures. La matinée s'est poursuivie avec la tenue d'une Assemblée générale extraordinaire portant notamment sur les modifications statutaires en lien avec les récentes dispositions de la LOM : possibilité pour les communautés de communes non autorités organisatrices d'adhérer au GART ; possibilité pour les collectivités ayant reçu délégation de compétences d'une AOM d'adhérer à l'association ; création d'un collège spécial pour les départements non AO2...

Vœux 2020 : accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de la LOM

Réunissant près de 200 convives à Paris, l'événement revêtait un caractère particulier dans la mesure où il constituait le dernier de la mandature 2014-2020. Dans son traditionnel discours adressé au monde de la mobilité, le président du GART – Louis Nègre – a rappelé le travail d'unité réalisé par les élus et l'équipe permanente tout au long de ce cycle : « Le travail transversal a permis d'améliorer notre efficacité en matière d'influence sur les politiques publiques, en matière de réactivité quand les intérêts de nos adhérents étaient en jeu. » En présence de Jean-Baptiste Djebbari – ministre chargé des Transports – Louis Nègre a notamment insisté sur la nécessaire préservation de la compensation du versement mobilité qui s'est vue, pour des raisons budgétaires, amputée de 45 millions d'euros pour l'année 2020.



28 →

Publication de la première version du guide de décryptage de la LOM

Les grandes thématiques de la loi y sont successivement abordées, avec pour chacune d'entre elles, une analyse détaillée des mesures les plus importantes : gouvernance et financement des politiques de mobilité ; programmation des infrastructures ; ouverture des données...



Réaction du GART au rapport du Défenseur des droits sur la mise en œuvre de la réforme du stationnement payant sur voirie



Publié le 13 janvier 2021, ce rapport rappelait, d'une part, les objectifs d'une réforme qui a aujourd'hui fait ses preuves localement, et, d'autre part, a mis en avant certains dysfonctionnements, notamment liés aux modalités de recours offertes aux usagers. Dans sa réaction, le GART a tenu à souligner la qualité du rapport dont il partage de très nombreuses recommandations et a rappelé, néanmoins, que le nombre des recours déposés auprès du Défenseur des droits restait limité : 400 recours sur les 14,5 millions de forfaits de post-stationnement émis depuis l'entrée en vigueur de la réforme.

17 →

Face à la crise de la Covid-19, le GART se mobilise auprès de ses adhérents

Dès les premiers jours, l'association a mis en place un ensemble de dispositions afin d'accompagner les AOM adhérentes dans la gestion de cette crise inédite. Parmi ses mesures :

- la création de groupes WhatsApp à destination des élus du Conseil d'administration et des directeurs transports des AOM, permettant d'échanger au plus près de l'actualité ;

- l'organisation de visioconférences pour tenir informées les AOM des mesures prises par le gouvernement et échanger sur les problématiques rencontrées à l'échelle locale ;
- l'édition de publications pour guider les collectivités dans la conduite de leurs réseaux de transport lors des phases de confinement et du déconfinement ;
- la défense des intérêts du transport public en général et des collectivités en particulier auprès des institutions françaises et européennes.





2 →

Recensement des pratiques tarifaires des réseaux de transport pendant la première période de confinement

Cette démarche a permis aux adhérents de disposer d'un panorama national, et le plus exhaustif possible, des mesures tarifaires spécifiques mises en œuvre par les AOM urbaines et régionales, ainsi que des mesures relatives à la prolongation ou au remboursement des abonnements.

10 →

Les associations d'élus alertent le Premier ministre sur la perte de recettes des AOM

Le GART s'est associé à l'AdCF, à l'AMF, à France urbaine ainsi qu'à Régions de France pour alerter le Premier ministre sur la problématique de leurs ressources. En effet, les mesures d'activité partielle qui ont touché une part conséquente des salariés ainsi que la chute de la fréquentation des réseaux de transport et les remboursements d'abonnements qui en résultent, ont lourdement impacté à la baisse le produit de la vente des titres de transport mais également le versement mobilité.

16 →

Une étude d'analyse des impacts pour les AOM et leurs opérateurs de transport

Le GART s'est associé au cabinet de conseil Adexel ainsi qu'au cabinet d'avocats Cloix & Mendès-Gil pour éditer une publication répondant aux principales questions posées par les AOM, relatives aux conséquences de la crise de la Covid-19 sur la gestion contractuelle et financière de leurs réseaux de transport, et notamment de leurs relations avec les opérateurs de transport en marché public ou en délégation de service public.





13 →

Autorités organisatrices, opérateurs et industriels appellent à ce que les transports publics locaux soient un secteur clé du plan de relance européen

À l'initiative de l'Union internationale des transports publics (UITP), cet appel a été lancé auprès des institutions européennes. Le GART, par l'intermédiaire de son président, était signataire de cette démarche.

25 →

Audition du GART par la mission Cazeneuve

Dans le cadre de cette audition, les services du GART ont présenté les premiers éléments chiffrés recueillis auprès des adhérents : impacts sur le versement mobilité, recettes tarifaires, conséquences sur les contrats de transport...



20 →

Le GART alerte le président de la République face aux difficultés financières des AOM

Après l'annonce d'un plan de soutien à Air France et d'un plan de relance pour l'industrie automobile, le GART a sensibilisé le président de la République au rôle essentiel des transports publics du quotidien et aux difficultés financières rencontrées par les AOM au travers de quatre exemples représentatifs et chiffrés de collectivités : Île-de-France Mobilités, Syndicat mixte des mobilités de Touraine, Syndicat des mobilités Pays Basque-Adour, Syndicat intercommunal de transport urbain Tout'en bus.

Une FAQ sur le déconfinement dans les transports publics

Cette «foire aux questions» avait pour but de répondre, dans la mesure du possible, aux interrogations que se posaient les AOM. Cinq thématiques ont été définies afin de structurer les diverses questions-réponses référencées : les mesures obligatoires pour les réseaux de transport public ; l'organisation de l'offre de transport public ; l'organisation des transports scolaires ; la mise en place des mesures de protection pour les conducteurs ; le versement mobilité et les problématiques financières et budgétaires.

6 →

Le GART, l'AdCF, l'AMF et France urbaine sensibilisent le Premier ministre sur les conditions du déconfinement dans les réseaux de transport public

En anticipation du 11 mai 2020, correspondant à la date de début de la phase du déconfinement, les quatre associations ont souhaité attirer l'attention sur les conditions de son succès et l'impact des premières décisions gouvernementales prises.

12 →

Lancement de deux enquêtes relatives au déconfinement dans les transports publics

Une première enquête relative au transport scolaire et une seconde relative aux transports réguliers ont été lancées afin d'assurer un suivi de l'impact du déconfinement pour les AOM urbaines et régionales. Les résultats qui en ont résulté ont permis d'analyser l'état de l'offre et de la fréquentation sur la période du 12 au 24 mai 2020.

6 →

Deux décrets LOM relatifs au covoiturage publiés

Ayant participé aux travaux d'élaboration de ces textes, le GART s'est félicité de cette publication qui permet aux AOM volontaires d'accentuer leur soutien au développement du covoiturage. Le premier de ces décrets vise à encadrer la possibilité offerte aux AOM par la LOM de subventionner la réalisation de trajets

covoiturés. Il fixe ainsi la nature des frais pouvant être pris en compte pour déterminer le montant du trajet, et précise les conditions de versement par les AOM d'une allocation aux covoitureurs, notamment pour les trajets réalisés en l'absence de passagers. Le versement potentiel de ces allocations restant au libre choix de chaque AOM, il ne constitue en aucun cas une obligation législative. Le second décret fixe à 15 kilomètres le seuil de distance en deçà duquel le montant de l'allocation versée au conducteur peut excéder le montant pris en considération dans le cadre du partage des frais. Ainsi, pour tout déplacement covoituré inférieur à 15 kilomètres, les AOM pourront, si elles le souhaitent, verser une allocation au conducteur dont le montant est supérieur aux frais engagés. Enfin, il est à noter que ces allocations sont cumulables avec le forfait « mobilités durables ».



Notre carnet de bord



10 →

Les partenaires des États généraux de la mobilité durable attirent l'attention du Premier ministre sur la nécessité d'un plan de relance des transports publics

La FNTV, la FNAUT, le GART, Régions de France, TDIE et l'UTP ont tenu à préciser que les ressources fiscales et commerciales des transports publics ont été fortement impactées par la crise sanitaire et qu'un véritable engagement du gouvernement au service de la relance de notre secteur était essentiel.

Rapport annuel 2020 du GART

4 →

Un guide pour la sécurité des transports scolaires



Cette publication a pour objectif de diffuser les bonnes pratiques en termes de transport scolaire pour accompagner les organisateurs dans leurs décisions. Il apporte des éclairages sur la réglementation en vigueur ainsi que des conseils et des recommandations afin de les aider dans leur action de tous les jours sur le terrain pour permettre un transport en toute sécurité. Ce guide est le fruit d'un travail collaboratif entre les différents partenaires concernés : l'ADE, l'ANATEEP, la FNTV, le GART, Régions de France, l'UTP et les services de l'État.



7 →

Les élus du GART réagissent au plan « France Relance »

Les élus du GART se sont félicités que le volet du plan, consacré au développement des transports publics, représentait un effort supplémentaire de 1,2 milliard d'euros par rapport à ce qu'avait prévu la loi de finances pour l'année 2020. Ce sont presque 5 milliards d'euros – et autant pour la filière ferroviaire – qui manquent au financement des transports du quotidien, soit 18,5 % des 27 milliards d'euros annuels consacrés par les collectivités au financement des transports du quotidien. C'est pourquoi, le plan annoncé par le Premier ministre représente un véritable engagement attendu et nécessaire du gouvernement au service de la relance de notre secteur. Ce dernier emploie 400 000 salariés – directs et indirects – mais aussi et surtout, il apporte un service indispensable à tous les Français : salariés, étudiants, élèves comme personnes sans permis ou à mobilité réduite....

14 →

Les associations de collectivités souhaitent que des solutions soient rapidement trouvées pour l'ensemble des AOM

Les élus du GART, de l'AdCF et de France urbaine se sont félicités de l'accord signé entre Île-de-France Mobilités et l'État concernant la compensation des pertes de recettes liées à la crise sanitaire. Toutefois, ils considèrent qu'il doit faire jurisprudence et être étendu à l'ensemble des AOM du territoire national. Il faut en effet rappeler que la perte prévisionnelle de versement mobilité, pour les collectivités situées hors Île-de-France, devrait être de l'ordre de 700 millions d'euros et que le dispositif prévu par la troisième loi de finances rectificative pour 2020 ne constitue pas une réponse satisfaisante. Ainsi, l'AdCF, France urbaine et le GART ont demandé que les deux mesures dont bénéficiera Île-de-France Mobilités – compensation de perte de versement mobilité et avances remboursables pour faire face à la chute des recettes tarifaires – soient élargies aux autres AOM et intégrées au projet de loi de finances pour 2021.



16 au 22 →

Semaine du transport public 2020 : liberté, sérénité, mobilité

Organisée depuis 14 ans, l'événement permet à nos concitoyens de (re)découvrir, chaque année, leur réseau de transport grâce à des actions de sensibilisation sur l'ensemble du territoire : offres promotionnelles, découverte de nouveaux modes et de nouveaux usages... Face à la crise sanitaire que nous vivons, le dispositif de la Journée du transport public a été revu et s'est déroulé durant toute la Semaine Européenne de la mobilité – du 16 au 22 septembre 2020 – avec pour l'occasion, un changement de nom pour devenir la Semaine du transport public.

5 →

Le GART publie la seconde version de son guide de décryptage de la LOM

La publication d'une partie des décrets d'application mais aussi les adaptations, en termes de délais de mise en œuvre, liées à la crise sanitaire que nous traversons, ont rendu ce travail de mise à jour indispensable. Ce contenu actualisé est à retrouver dans cette deuxième édition.



Loi d'orientation des mobilités :
décryptage des principales dispositions

Guide à l'attention des autorités organisatrices de la mobilité

Version 2

GART
GROUPEMENT DES AUTORITÉS
ORGANISATRICES DE TRANSPORT

3 →

Le GART, l'ADCF et France urbaine adressent un courrier au Premier ministre dans le cadre du 4^e PLFR 2020

Les trois associations ont demandé que la spécificité des transports publics, maillon essentiel dans les déplacements quotidiens de nos concitoyens, soit reconnue. Sans compensation des pertes de versement mobilité et de recettes tarifaires, certaines AOM pourraient être dans l'obligation de diminuer voire même d'interrompre l'exploitation de certains services de transport, de reporter le processus de décarbonation des flottes de matériels roulants, de réduire le développement des infrastructures de transport – un enjeu majeur pour les fleurons de l'industrie française dans ce domaine et le secteur des travaux publics – et de remettre en cause la pérennité du soutien des AO au report modal des transports individuels vers les transports collectifs, indispensable pour que la France respecte ses objectifs environnementaux.

4 →

Louis Nègre réélu président du GART et élection d'un nouveau Conseil d'administration

En raison des mesures de confinement, l'Assemblée générale du GART s'est tenue en visioconférence avec un vote organisé par correspondance. L'important taux de participation a témoigné de la vitalité et de l'engagement des collectivités adhérentes dans la vie interne de l'association. Les élus titulaires et suppléants ont réélu Louis Nègre – maire de Cagnes-sur-Mer et président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur – à la présidence. L'Assemblée générale a également élu le nouveau Conseil d'administration, composé de 48 administrateurs dont 27 nouveaux élus. Cette instance respecte l'équilibre politique qui fait la force du GART et assure une juste représentation territoriale des AO adhérentes.



15 &
16 →

L'European Mobility Expo passe en digital

Organisées sur deux journées, sept conférences en ligne ont abordé les enjeux du moment : quelles conséquences de la crise sanitaire sur le transport public ? Quelles attentes des voyageurs, des autorités organisatrices et des salariés en matière de sûreté dans le transport public ? Comment veiller à une articulation intelligente et efficace entre le vélo et le transport public ? Comment mettre en oeuvre l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire ? Quels retours d'expériences des premiers MaaS publics comme privés ? Toutes ces thématiques ont été débattues autour d'experts – élus locaux, opérateurs, représentants de l'État... – dans le but d'apporter des éléments de compréhension et des bonnes pratiques aux acteurs du secteur. Au total, plus de 2 000 personnes se sont connectés lors de cette édition.



15 →

Le GART réagit à l'annonce du 4^e appel à projets TCSP et PEM

À l'occasion de l'inauguration de l'European Mobility Expo Digital, Jean-Baptiste Djebbari – ministre délégué chargé des Transports – a annoncé le lancement de l'appel à projets transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux (hors Île-de-France). Ainsi, une enveloppe globale de 450 millions d'euros sera allouée à des projets de nouvelles lignes ou d'extensions de métro, tramway, bus et cars à haut niveau de service, de transport urbain par câble ou de navettes fluvio-maritimes urbaines, des voies réservées au transport collectif en entrée d'agglomération et des pôles d'échanges multimodaux desservis par des transports collectifs non urbains (le périmètre ferroviaire n'est pas éligible). En sa qualité de représentant des AOM, le GART sera membre du jury de ce 4^e appel à projets comme pour les éditions précédentes et ses services seront pleinement mobilisés pour défendre le plus grand nombre de projets. Lors de la discussion de la LOM, le GART, qui avait une forte attente sur ce sujet, avait défendu la nécessité d'un 4^e appel à projets et se félicite désormais de sa concrétisation.

Participation aux réunions du ministère de la Transition écologique

Lors des différentes réunions de crise organisées avec les services de l'État, le GART a défendu les intérêts des AOM. Ces échanges ont permis de remonter les problématiques rencontrées localement par les réseaux de transport et de bénéficier, en retour, d'informations de premier ordre : calendrier des décrets d'application et protocoles du déconfinement ; comptes rendus des audioconférences avec la DGITM ; partage de bulletins de crise...

Échanges avec l'ACOSS à propos du versement mobilité

À partir d'avril 2020, l'ACOSS a échangé mensuellement avec le GART pour définir le niveau d'acompte le plus pertinent au regard des recettes de versement mobilité réellement encaissées, dans le but de lisser l'impact de la crise sanitaire sur cet impôt essentiel au financement des réseaux de transport urbain.

Porter la voix des AOM

Face à la gravité de la situation financière, le GART et différents acteurs oeuvrant en faveur de la mobilité durable ont engagé des actions de sensibilisation auprès des instances françaises et européennes.

influencer

réagir

Crédits photographiques

Couverture : Adobe Stock
p. 2 : Lydie Lecarpentier-Région Occitanie
p. 9 : Adobe Stock
p. 10 : B. Mazodier
p. 14-15 : Augustin Detienne ; Alpaca Productions
-Métropole de Lyon ; Région Pays de la Loire-Ouest Médias ; Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
p. 16-17 : Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté-Michel Joly ; SMTG ; A.Gilbert ;
p. 18-19 : Patrick Garçon-Nantes Métropole ; Communication Grand Avignon ; Pascal Robin ; Alain Bachellier
p. 20-21 : Claude Almodovar
p. 22 : B. Mazodier
p. 24-25 : Augustin Detienne ; Bruno Mazodier
p. 33 : iStock
p. 34-35 : Bruno Mazodier
p. 36-37 : GART ; Roberto Giangrande
p. 37 : Adobe Stock
p. 38-39 : Besançon Mobilités
p. 40 : Frédéric Le Lan-CdA La Rochelle
p. 42-43 : Schneider-Saada ; Alexis Cheziere
p. 44-45 : Alexis Chezière ; Venakr
p. 47 : Assemblée nationale
p. 48-49 : GIE Objectif Transport Public ; Schneider-Saada
p. 55 : Région Pays-de-la-Loire-Ouest Média

**Le GART remercie l'ensemble de son équipe
pour sa participation à la conception
du rapport annuel 2020.**

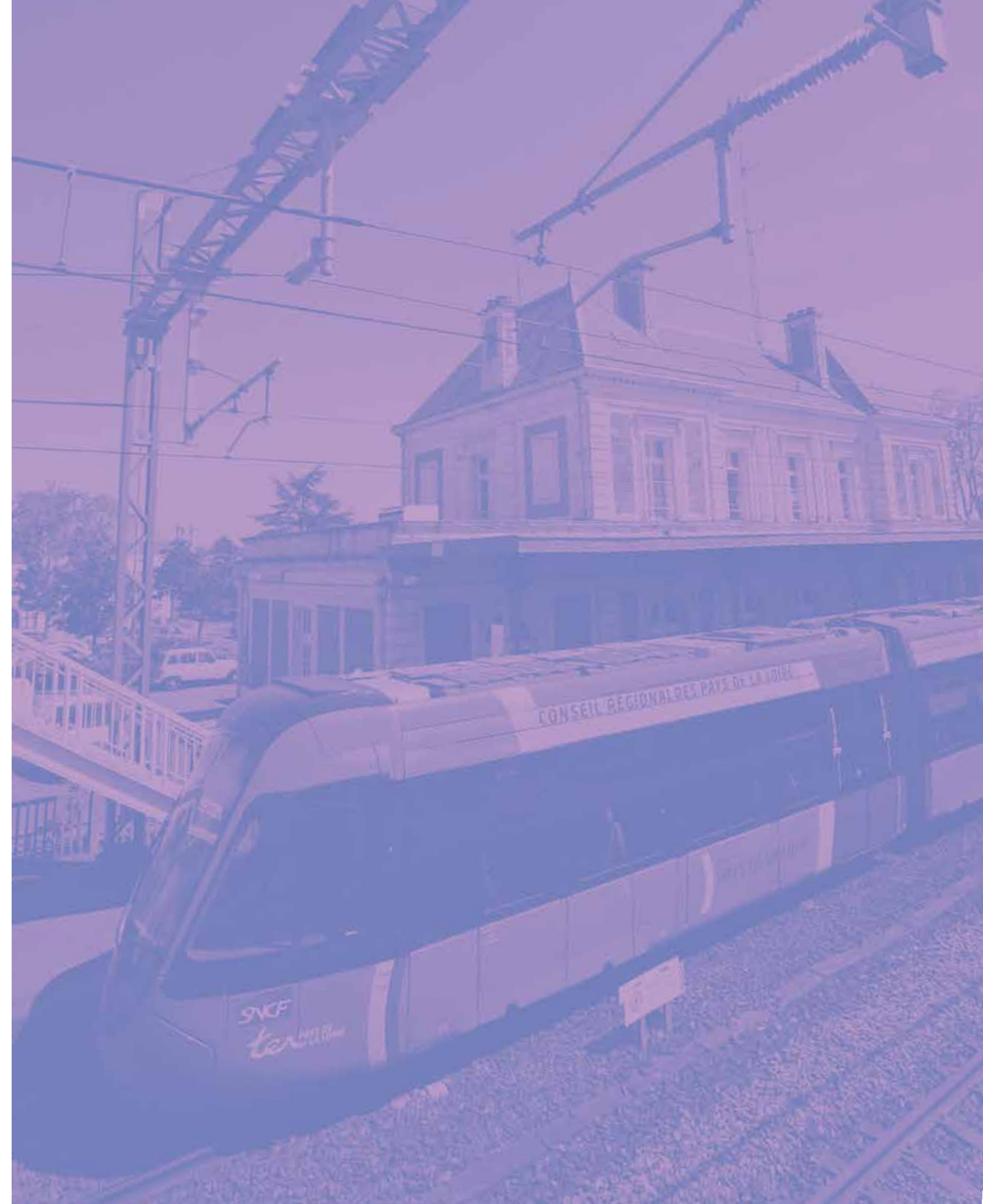
Sous la direction de
Guy LE BRAS, directeur général du GART

Suivi de publication
Mouloud HOUACINE, responsable communication
du GART

Conception graphique
David CHÉNIÈRE, Fimicom

Date de publication
Septembre 2021

L'édition 2020 de notre rapport annuel est également
disponible sur notre site internet www.gart.org





GROUPEMENT DES AUTORITÉS
RESPONSABLES DE TRANSPORT

22, rue Joubert
75009 Paris
01 40 41 18 19
www.gart.org
[@GART_officiel](https://twitter.com/GART_officiel)